

développement

foncier

fonctionnement

travaux

Toutes les infos également sur [www.mairie-villetaneuse.fr](http://www.mairie-villetaneuse.fr)

# Villetaneuse

SPÉCIAL BUDGET 2016

Supplément

encarté au journal  
municipal n°28  
du mardi  
12 avril 2016

Suivez-nous sur Facebook [facebook/mairie.villetaneuse](https://www.facebook.com/mairie.villetaneuse), et sur Twitter [@villetaneuse](https://twitter.com/villetaneuse)

projets

austérité

recettes

#

renovation

dotations

investissement

# Faire face MALGRÉ L'AUSTÉRITÉ

Comme chaque année, le Maire, Carinne Juste et Thierry Duvernay, premier adjoint en charge du budget ont présenté aux habitants les grandes orientations du budget 2016. Une cinquantaine de Villetaneusiens avait répondu présent. Dans un contexte national toujours contraint, la ville reste combative et pleine de projets. La mobilisation de tous permettra de faire changer les choses.

**D**epuis 2013, l'ensemble des collectivités locales a dû faire face à une perte de 11 milliards d'euros, soit 1,134 milliards pour Villetaneuse. En effet, les dotations de fonctionnement versées par l'Etat aux collectivités locales ont diminué de 32,71% en 3 ans.

A cela s'ajoute une réduction des recettes des collectivités locales, particulièrement celles qui ont beaucoup de logements sociaux, comme Villetaneuse. En effet, depuis cette année, certains bailleurs situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville définie par l'Etat se voient exonérés de taxe foncière, soit 351 076 euros de recettes en moins pour la ville de Villetaneuse. Une mesure qui est positive pour les bailleurs sociaux, celle-ci pourra leur permettre d'investir dans l'entretien de leurs bâtiments et dans de nouveaux projets. Si l'Etat dit accompagner celle-ci, cela se limite à seulement une compensation financière à hauteur de 40% pour les villes.

Pour compléter le tableau, des incertitudes demeurent sur le circuit financier entre la Ville



Lors de la réunion publique du 17 mars dernier sur la présentation des orientations budgétaires 2016. (© Erwann Quéré)

et Plaine Commune face au changement de statut de Plaine Commune en Etablissement public territorial dans le Grand Paris. Les dotations qui étaient versées directement à Plaine Commune (en tant que communauté d'agglomération), seront désormais versées aux villes qui

devront les reverser à l'Etablissement public territorial Plaine Commune. Lors de la réunion publique sur la présentation du budget aux habitants, Carinne Juste a souligné « la fragilité du principe de solidarité entre les villes et l'établissement public territorial. Dans un contexte où

chaque ville voit ses recettes baisser, la tentation peut être grande de diminuer la part dédiée à Plaine Commune. En tant que vice-présidente de Plaine Commune, j'y serai très attentive».

À noter également, les doutes qui planent sur le principe de

péréquation dans le cadre du Grand Paris. Ce principe est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. Un principe que les élus de la majorité qui dirigent le Grand Paris ne semblent pas pressés de mettre en place.

«Le système est basé sur un cercle vicieux, sans recettes supplémentaires, les villes sont contraintes de diminuer des services publics et/ou d'augmenter les impôts. Nous sommes tous concernés et c'est en se mobilisant et en étant des citoyens attentifs que nous pourrions faire changer les choses. Le conseil municipal a d'ailleurs voté à l'unanimité un vœu en ce sens.»

Dans ce contexte difficile, la Ville maintient une gestion municipale responsable, en stabilisant des dépenses de fonctionnement et d'investissement, en limitant le recours à l'emprunt et en ayant une gestion saine de la dette. En effet, la capacité de désendettement de la ville est de 7 ans, ce qui est dans la moyenne basse des villes. Depuis 2009, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. ●

## Le Conseil municipal FAIT UN VŒU

Vœu, in extenso, du Conseil municipal de Villetaneuse sur les finances de la ville et la baisse de dotation de l'état aux collectivités territoriales.

**L**ors du débat sur les orientations budgétaires pour 2015, le conseil municipal avait émis un vœu à l'unanimité, dénonçant la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. La situation financière ne s'est pas améliorée et Villetaneuse, comme beaucoup d'autres collectivités territoriales, se retrouve confrontée à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle qui menacent l'équilibre budgétaire communal.

VU la baisse annoncée des concours financiers de l'Etat :

- de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, après une diminution de 1,5 milliard en 2014 pour l'ensemble des collectivités

territoriales,  
• de 1 135 000 euros entre 2013 et 2017 en baisse de dotation globale de fonctionnement, telle que projetée pour la commune de Villetaneuse.

**CONSIDERANT** que Villetaneuse, ville universitaire, est désavantagée dans le mode de calcul de la DGF par rapport aux communes de sa strate ;

**CONSIDERANT** qu'entre 2013 et 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a diminué de 32,71% et que la DSU, si elle augmente pour notre commune (10%), ne compense pas la perte des recettes, aggravée par la baisse des participations des financeurs (2,08%) et l'abattement de 30% sur les bases de taxes foncières sur les propriétés bâties

des logements sociaux, partiellement compensé par l'Etat, et l'augmentation du coût de la vie ;

**CONSIDERANT** que ces décisions fragilisent les services publics, socle de la laïcité et du vivre ensemble et outils déterminants de développement économique et social ;

**CONSIDERANT**, par ailleurs, que le changement de statut de Plaine Commune en EPT engendre une réorganisation des transferts financiers qui ne garantit pas, à ce jour, une évaluation juste des attributions de compensation ;

**CONSIDERANT** que Villetaneuse conduit une gestion rigoureuse qui lui a permis de poursuivre son

désendettement tout en maintenant un bon niveau de services à des tarifs plus justes ;

**CONSIDERANT** que la baisse drastique et continue des ressources locales étouffe l'investissement public local et pénalisera à terme nos concitoyens, notamment les couches les plus vulnérables de nos territoires ;

**CONSIDERANT** que la commune de Villetaneuse ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas aggraver la pression fiscale sur les contribuables ;

Pour tous ces motifs, nous élu(e)s de Villetaneuse réitérons :

- Notre refus par rapport à cette baisse des dotations de

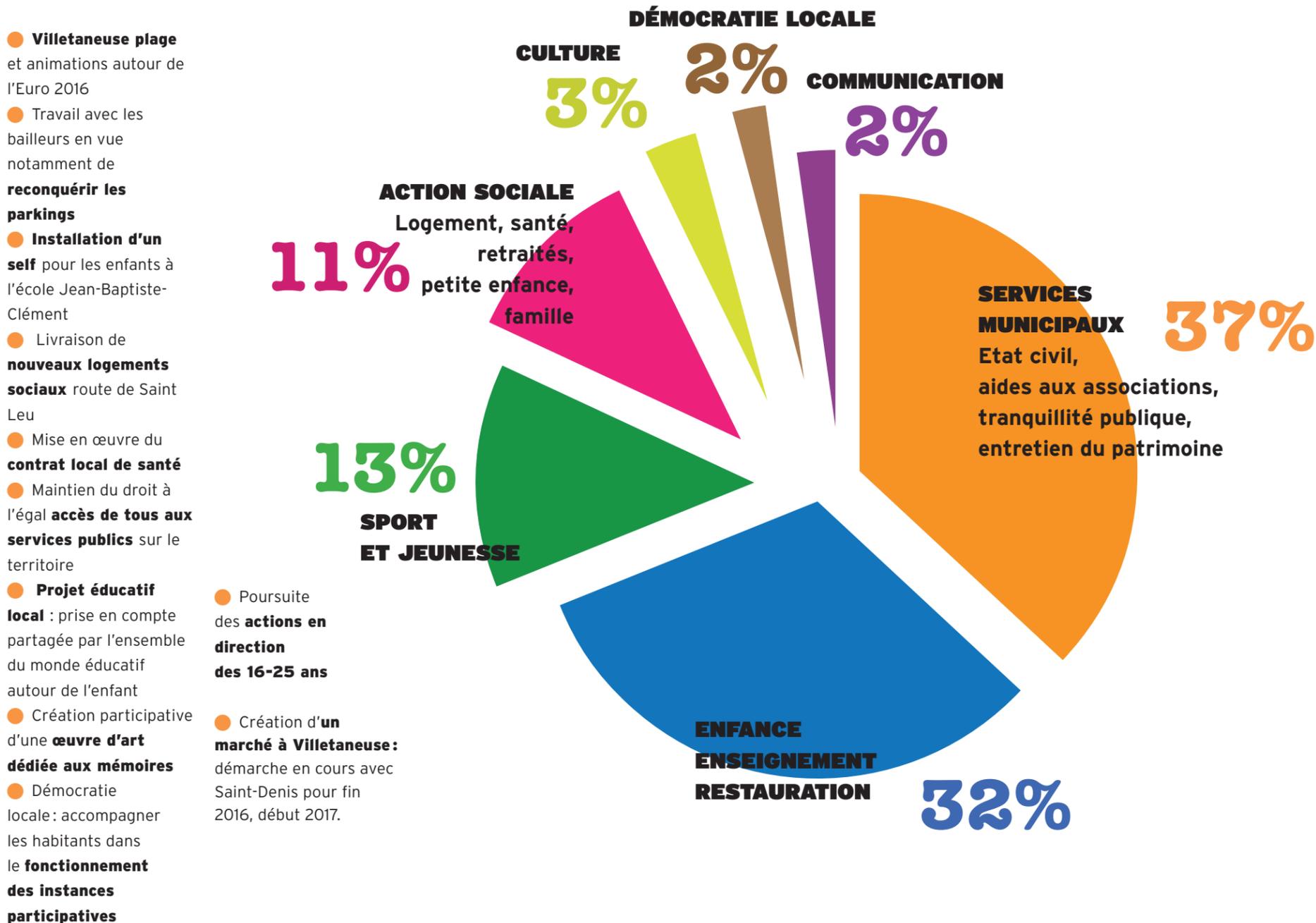
l'Etat qui prive les collectivités territoriales de leurs moyens d'actions ;

- Notre demande de prise en compte de notre situation de ville universitaire dans le calcul de la DGF ;

- Notre demande de prise en compte de critères de péréquation plus justes (pauvreté des habitants, effort dans la construction de logements, notamment sociaux...) afin que la contribution des collectivités se fasse de façon différenciée, la Dotation de Solidarité Urbaine ne compensant pas la perte des recettes ; Notre demande de maintien des recettes locales que l'Etat envisage de diminuer ou de supprimer et l'arrêt des transferts de charges sans contrepartie financière pérenne. ●

# EN 2016, LA VILLE poursuit le contrat communal

**Les dépenses communales par activités = 17 279 858 €**



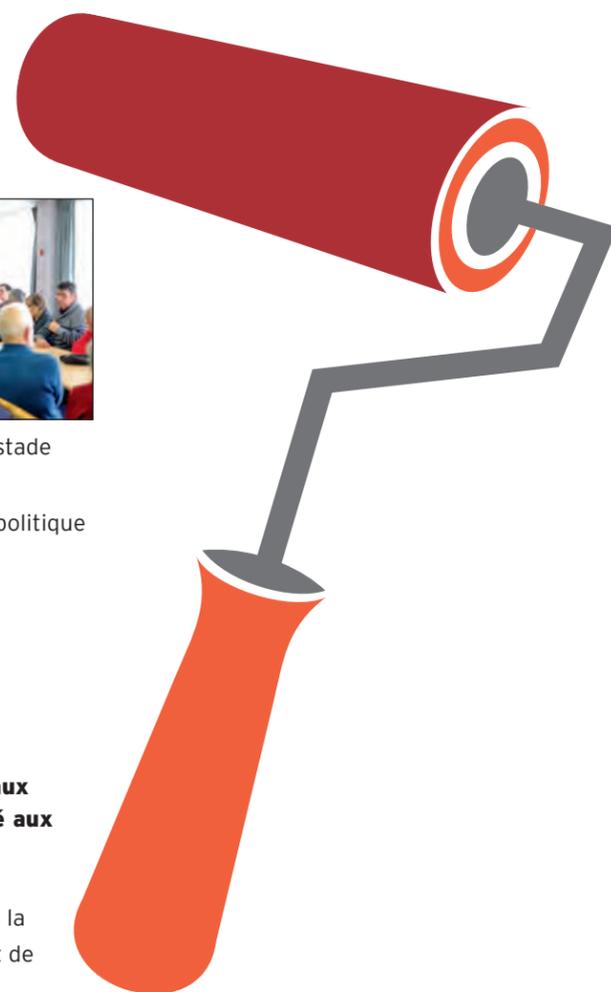
## Malgré les restrictions de l'Etat, l'année 2015 a été marquée par de belles réalisations à Villetaneuse



- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Ouverture de la Maison de l'emploi et de la Formation
- Déménagement du PAPS dans des nouveaux locaux avec l'accueil d'une permanence de la CPAM.
- Signature du projet éducatif territorial
- Mise en place du comité des seniors et du conseil citoyen
- Livraison du terrain de foot stade Dian
- Mise en place de la nouvelle politique tarifaire pour plus d'équité

## Le programme d'investissements 2016 = 1 700 000 €

- Poursuite des travaux d'entretien des bâtiments communaux, **lancement d'une étude sur la rénovation** de l'école Quatremaire
- Acquisition parcelle Division Leclerc et lots rue Etienne Fajon
- Poursuite de **l'informatisation des écoles et bâtiments municipaux** (gymnases, centres de loisirs...)
- Poursuite de **l'accessibilité des bâtiments municipaux**
- Aménagement d'un **nouveau local notamment dédié aux associations à Saint-Leu**
- Tranquillité publique avec la **poursuite de la mise en place de la vidéo-protection** avec pour objectif en 2016 la route de Saint Leu, les avenues Jean-Baptiste-Clément et de la Division Leclerc et leur raccordement au commissariat.



# Plaine Commune **INVESTIT** à Villetaneuse



De gauche à droite : la Maison de l'Emploi et de la formation (MEF), la nouvelle gare et son parvis en préparation, réfection du trottoir rue Albert-Walter. (© Erwann Quéré)

### RÉNOVATION URBAINE

- Étude sur la transformation transitoire de la piscine en maison des projets et lieu dédié à la création artistique
- Étude portée par la ville sur un futur centre nautique
- Recherche de financement pour une étude sur le réseau de

chaleur par géothermie porté par le SIPPAREC.

### TRANSPORTS

- Étude sur la création d'une médiathèque
- Préparation de l'arrivée du Tram Express Nord (TEN)
- Finalisation de la gare et de son parvis

### EMPLOI

- Travail autour de l'arrivée d'un centre de formation à la Maison de l'Emploi et de la Formation

### PROPRETÉ, CADRE DE VIE

- changement de politique de désherbage des trottoirs pour réduire l'emploi de produits

### PHYTOSANITAIRES

- changement des jours de collecte des déchets (1 jour de plus pour les encombrants).
- Cadre de vie, propreté, entretien du patrimoine et fleurissement : maintien du niveau de service.

### VOIRIE, ASSAINISSEMENT

- réfection de trottoir en coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux électriques avec ErDF et le Sipperec notamment rue Albert Walter et rue Frédéric Ozanam.

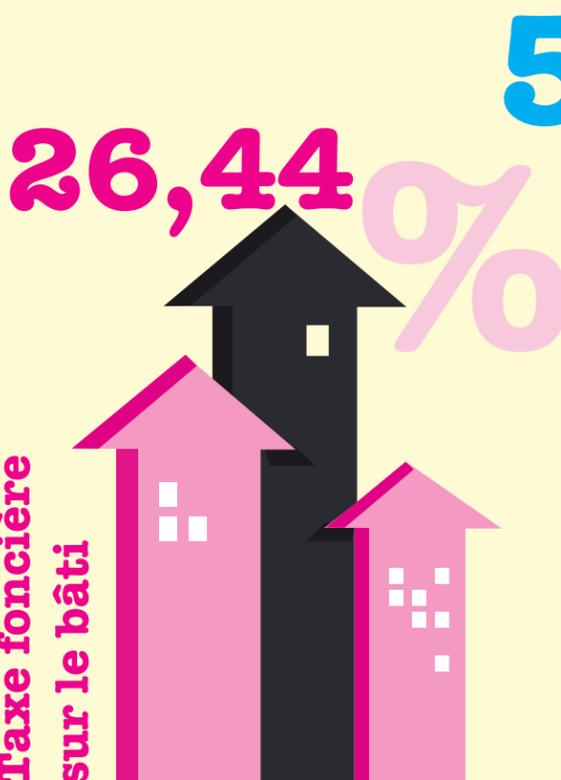
## RÉPARTITION DES IMPÔTS DES MÉNAGES VILLETANEUSIENS

**0%** D'AUGMENTATION des taux d'imposition depuis 2009

Les impôts locaux et les taxes, représentent **59,92%** des ressources de fonctionnement du budget de la ville.



**TAXE D'HABITATION**  
Elle est réglée par tous les Villetaneusiens, qu'ils soient propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur logement.



**TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**  
Elle est due par tous les Villetaneusiens qui sont propriétaires d'un immeuble bâti, d'un local d'habitation ou encore d'un parking, qu'ils soient ou non occupants des lieux. Les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels sont également imposés à la taxe foncière.



**TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI**  
Elle concerne les particuliers et les professionnels propriétaires d'un terrain à Villetaneuse, quelle que soit la nature de ce terrain.